

Institut Gabonais des Administrateurs

N°01 Septembre 2023

EDITORIAL

Mot du Président du Conseil d'Administration

Mesdames, Messieurs,
Chers Membres,

Comme annoncé lors de la cérémonie de présentation de l'IGA le mardi 09 mai dernier, c'est avec beaucoup d'enthousiasme que je procède, présentement au lancement de notre newsletter qui sert directement deux des missions de l'Institut, à savoir :

- Accueillir et animer la communauté des administrateurs d'entreprises du Gabon et ;
- Promouvoir les bonnes pratiques et l'innovation en matière de gouvernance d'entreprise et de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE).

Dans le prolongement des formations dispensées par l'IGA, il constitue un outil didactique qui diffuse du contenu pertinent et utile aux administrateurs que vous êtes ou ambitionnez de devenir.

A travers ce premier numéro, nous lançons une série de publications régulières qui vous apportera une vue globale sur la gouvernance d'entreprise et la RSE au Gabon et dans le monde. Il s'articule autour de 3 axes :

1. Un point sur l'**actualité** de l'IGA et la gouvernance au Gabon et dans le monde ;
2. Un retour sur quelques **fondamentaux** de la Gouvernance des organisations ;
3. Un partage de quelques **publications** de référence sur la Gouvernance et la RSE.

Chaque numéro sera régulièrement mis en ligne sur notre site internet et vous recevrez, pour ceux qui le souhaitent, une notification par email à chaque nouvelle publication. À l'occasion, vous pouvez retrouver ce



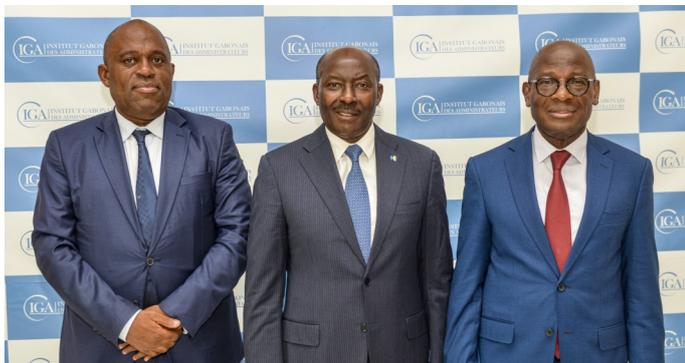
numéro dans la rubrique Actualité de notre site internet www.iga-asso.org, en téléchargement libre par tous les visiteurs.

Dans ce numéro, nous faisons notamment une emphase sur l'enjeu de respect de l'environnement et son impact sur les pratiques de gouvernance d'entreprise en Europe. Si ce sujet semble plus avancé en Occident qu'en Afrique et particulièrement au Gabon, il suscite de plus en plus l'attention des Conseils d'Administration d'entreprises gabonaises qui s'engagent pour améliorer leur impact dans leur écosystème à travers des actions précises et mesurables.

Dans l'attente de vous revoir, je vous souhaite, Mesdames, Messieurs, Chers Membres, une excellente lecture !

À LA UNE DE L'ACTUALITÉ

Retour sur le lancement des activités de l'Institut Gabonais des Administrateurs (IGA)



Le mardi 9 mai 2023, à l'Hôtel de la Sablière, l'Institut Gabonais des Administrateurs (IGA) a procédé au lancement officiel de ses activités autour d'une assistance composée :

- De membres déjà nombreux de la toute nouvelle association,
- De plusieurs chefs d'entreprises, et
- D'administrateurs de sociétés.

L'ouverture de cet événement a été marqué par le propos introductif du Président du Conseil d'Administration de l'Institut, monsieur Henri-Claude OYIMA, qui a démontré l'intérêt de cette nouvelle entité dans l'écosystème Gabonais : **« l'IGA constitue un forum d'interactions, ce cadre prolifique ouvert à tous les Administrateurs ou en devenir des sociétés, de tous secteurs confondus, avec pour ambition de promouvoir l'excellence à travers la formation et l'accompagnement de ses membres sur les principes de bonne gouvernance ».**



Le propos introductif du Président s'est soldé par une invitation à l'endroit du plus grand nombre : **« L'on ne naît pas Administrateur, on le devient. C'est pourquoi,**

j'invite l'ensemble des Administrateurs exerçant ou en devenir, des mandataires sociaux, des cadres et responsables en charge de la Gouvernance d'Entreprise à rejoindre l'IGA ».

A sa suite, le Secrétaire Exécutif, madame Huguette OYINI, a présenté dans le détail les outils de gestion et d'animation de l'Institut, tout en indiquant qu'un Institut dédié aux administrateurs n'était pas une particularité du Gabon, mais un dispositif de bonne gouvernance solidement établi dans de nombreux pays.



Le déroulement de cet événement s'est poursuivi avec l'animation de deux ateliers de formation pratiques :

Une première thématique portant sur **« Le Rôle, les Missions et la Posture d'un Administrateur »**, a été animée par le Docteur Bakari TRAORE, spécialiste en droit économique, droit des affaires, avocat à la cour et Vice-Président de l'Institut National des Administrateurs de Côte d'Ivoire.

Dans une logique de continuité et de complémentarité, le Professeur Etienne NSIE, agrégé et enseignant de Droit à l'Université OMAR BONGO, Directeur Général du cabinet JURIDAF Gabon, a entretenu l'auditoire sur la thématique de **« La Responsabilité encourue par les Administrateurs ».**

Les objectifs de l'IGA, à travers cette première sortie, ont ainsi été atteints, à savoir : édifier sur la nécessité d'une bonne gouvernance des entreprises et entamer la formation des Administrateurs en poste ou en devenir pour un renforcement de leur expertise.

Cette cérémonie de lancement des activités de l'IGA s'est ainsi clôturée sur une note positive, à la satisfaction de l'ensemble des participants, ravis d'avoir bénéficié de tels enseignements pratiques autour d'un moment de partage et d'échanges privilégié. ■

À LA UNE DE L'ACTUALITÉ

La deuxième session des séminaires de l'IGA conclue par la signature d'un partenariat avec son homologue de Côte d'Ivoire



Ce vendredi 08 Septembre 2023, se tenait la deuxième session des séminaires de l'Institut Gabonais des Administrateurs après le lancement officiel de ses activités le 09 mai dernier.



A l'occasion de ce moment de partage privilégié, les Administrateurs des sociétés privées, parapubliques et publiques ont notamment pu échanger sur le thème des **« Déterminants ou facteurs d'efficacité du Conseil d'Administration »** présenté par le Docteur Bakari TRAORE (spécialiste en Gouvernance des entreprises). Au cours de cette intervention, les participants ont souligné l'exigence grandissante d'une profonde dimension éthique dans la gouvernance des entreprises.

Le Conseil d'Administration ayant qualité pour arrêter les comptes annuels, l'IGA a tenu à accorder une place particulière à la question financière lors de cette seconde session. A cet effet, le second intervenant, Monsieur Anaclet NGOUA (Expert-Comptable Agréé CEMAC) a édifié l'auditoire sur le thème la **« Lecture et compréhension des Etats financiers »**. A travers les

différentes contributions apportées au fil des discussions, les participants ont pu enrichir leurs connaissances et leurs outils nécessaires à l'analyse pertinente des chiffres des entreprises administrées.



Avant de clore cette rencontre riche en enseignements et partage, les Représentants de l'IGA et de l'INAD-CI (Institut National des Administrateurs de Côte d'Ivoire) ont procédé à la signature officielle d'un partenariat visant :

- **La diffusion des bonnes pratiques de gouvernance par le biais d'organisation conjointe de séminaires, d'évènements scientifiques ;**
- **L'amélioration des outils de gouvernance ;**
- **La mise en œuvre de programme de Certification à l'endroit des Administrateurs.**

La session s'est achevée par un moment de détente autour d'un déjeuner offert par l'IGA dans un cadre convivial autour duquel les participants ont pu faire plus ample connaissance et poursuivre leur partage d'expérience. ■

ACTUALITÉ GOUVERNANCE

« La transition climatique anime les assemblées générales 2023 »

La démocratie actionnariale revient sur le devant de la scène. Sur les 110 assemblées générales 2023 déjà tenues en France, on observe des perturbations d'assemblées, plus nombreuses cette année. Cette année, les incidents de séance, souvent liés à l'intervention d'activistes climatiques, se sont multipliés. **Le climat a donc occupé 20 % du temps des assemblées générales et généré 29 % des questions.** Les questions ont été diverses et variées. Elles ont concerné aussi bien la manière dont certaines entreprises prévoient de sortir du plastique, leurs méthodes de calcul des émissions de gaz à effet de serre, ou encore la façon dont elles respectent les accords de Paris et le financement des énergies fossiles. **Malgré cette amplification du débat autour des questions climatiques, seules 17 résolutions «say-on-climate» ont été votées depuis le début de la saison des Assemblées générales, contre 40 l'an dernier et 21 en 2021.** Une baisse est prévisible, certaines sociétés ayant prévenu qu'elles ne présenteraient leur plan climat que tous les trois ans.

Ne soyons pas surpris si on parle de plus en plus climat dans les assemblées générales d'entreprises. En effet, rappelons-nous que depuis fin 2019, l'Union européenne a lancé officiellement son projet de transformation vers une économie durable dont la neutralité carbone en 2050 est l'objectif ultime. **Ce projet nécessite de réorienter les flux de capitaux vers des investissements durables et de favoriser la transparence de l'information des entreprises en matière de**

développement durable au bénéfice des parties prenantes (investisseurs, ONG, partenaires sociaux, etc.). Pour servir ces objectifs, le recours à des véhicules législatifs, comportant des prescriptions claires et précises, accompagnées de normes standardisées, est apparu comme un moyen approprié.

Ainsi le 16 décembre 2022, après 20 ans d'expérimentation et de développement du reporting extra-financier en France et en Europe, la Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD) a été publiée au journal officiel de l'Union européenne. Cette Directive, qui viendra remplacer la précédente sur le reporting extra-financier (Non-Financial Reporting Directive ou NFDR), représente un important pas en avant pour faire de l'information en matière d'enjeux environnementaux, sociaux et de Gouvernance (ESG) un nouveau pilier de la performance économique des entreprises. Avec pour objectif de normaliser l'information extra-financière et d'éviter le greenwashing, elle introduit pour la première fois une obligation de reporting et de vérification d'informations normées en matière de durabilité pour une grande partie des entreprises européennes. Elle induira aussi une forte connectivité des états financiers et extra-financiers. Cette évolution, associée à d'autres réglementations comme la SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) ou la Taxonomie verte européenne, devrait transformer durablement l'économie européenne et avoir des répercussions sur les autres zones économiques mondiales. ■

LES FONDAMENTAUX

Qu'est-ce que la gouvernance ?

Tout le monde s'accorde sur la définition suivante de la gouvernance d'entreprise :

"Le gouvernement (ou gouvernance) de l'entreprise est un ensemble de dispositions légales et réglementaires, de bonnes pratiques et de comportements qui délimite l'étendue du pouvoir et des responsabilités des dirigeants et des membres du conseil d'administration chargés d'orienter durablement l'entreprise"

Orienter l'entreprise signifie prendre et contrôler les décisions stratégiques qui ont un effet déterminant sur sa pérennité et donc sa performance durable. Gouverner vient du latin « gubernaculum », qui signifie

« gouvernail ». La confiance s'établit (ou non) dès lors que l'on clarifie qui exerce le pouvoir, selon quelles modalités, quelles limites, quels contrôles. On peut ainsi savoir comment le « gouvernail est tenu » pour prendre des décisions stratégiques, qui déterminent l'avenir de l'entreprise, en lui permettant de réaliser son projet et de dégager le profit nécessaire à sa pérennité. Ainsi, l'entreprise qui souhaite améliorer le professionnalisme et la pérennité de ses activités devra s'intéresser d'avantage aux questions de gouvernance. ■

Quel est le rôle du conseil d'administration ?

La loi prévoit que le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires la concernant.

En exerçant ses prérogatives légales, le Conseil d'Administration remplit une quadruple mission :

- il définit la stratégie de la société ;
- il désigne les mandataires sociaux chargés de gérer la société dans le cadre de cette stratégie et choisit le mode ;
- il contrôle la gestion ;
- il veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires et aux marchés à travers les comptes ou à l'occasion d'opérations importantes. ■

PUBLICATIONS

Abécédaire de la RSE

Depuis 2000, l'Observatoire de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (ORSE) accompagne les stratégies de responsabilité sociétale des entreprises (RSE) et éclaire son écosystème quant aux enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance émergents. Face aux attentes des parties prenantes, aux crises sanitaire, sociale et climatique, à la densification des exigences réglementaires françaises et européennes, les entreprises accélèrent et ancrent durablement la RSE au sein de leur stratégie. La RSE n'est plus l'affaire d'une seule direction spécialisée, elle tend à être intégrée au

quotidien de tous les métiers. Cet abécédaire, publié en septembre 2022 par l'ORSE, s'adresse à tous les acteurs de l'entreprise qui souhaitent s'approprier des concepts de la RSE, qu'ils soient sociaux, environnementaux, de finance durable, de gouvernance ou encore transverses. C'est par une meilleure compréhension de ces notions que l'ensemble des fonctions saura appréhender les implications des métiers dans cette démarche globale de responsabilité sociétale des entreprises. ■

Télécharger l'Abécédaire [ici](#).

Dynamiques du développement en Afrique 2022

La publication Dynamiques du développement en Afrique (CUA/OCDE 2022) tire les leçons des expériences des cinq régions du continent – Afrique australe, centrale, de l'Est, du Nord et de l'Ouest – pour développer des recommandations en matière de politiques publiques et partager les bonnes pratiques sur l'ensemble du continent. Étayé par les statistiques les plus récentes, son décryptage des dynamiques de développement vise à permettre aux leaders africains de réaliser la vision stratégique de l'Agenda 2063 à tous les niveaux : continental, régional, national et local. Cette édition 2022 cherche à expliquer comment les chaînes de valeur régionales peuvent accélérer la transformation productive des pays africains, pour une reprise économique durable suite à la pandémie de COVID-19. L'analyse cible les domaines d'action où les acteurs privés et publics peuvent soutenir les chaînes de valeur régionales lors de la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf). Les entreprises du

continent peuvent notamment tirer parti des innovations numériques pour réduire les coûts de production, et les gouvernements déployer des politiques en faveur du développement des compétences, de la passation des marchés publics et des investissements étrangers pour renforcer les liens productifs. Deux chapitres examinent le rôle de la coopération continentale pour tirer parti des tendances mondiales et des initiatives africaines. Les cinq autres chapitres proposent des recommandations adaptées à des chaînes de valeur spécifiques dans chacune des régions. Cette publication entend nourrir le débat entre gouvernements, citoyens, entrepreneurs et chercheurs. Fruit de la collaboration entre la Commission de l'Union africaine et le Centre de développement de l'OCDE, elle propose une nouvelle coopération entre pays et entre régions, tournée vers l'apprentissage mutuel et la préservation des biens communs. ■